

Le Président

Réf. : EPI/DIR/PN/SP/DM 13

Monsieur Jean-Damien Poncet
Directeur du bureau d'enquêtes sur
les accidents de transport terrestre
(BEATT)
Grande Arche – Paroi Sud
92055 La Défense Cedex

Nanterre, le - 8 FEV. 2023

Monsieur le Directeur,

Vous sollicitez, par courrier du 20 décembre 2022, que le Département vous fasse part des suites envisagées aux recommandations exprimées par le BEATT, dans le cadre de l'enquête relative à l'accident mortel survenu le 4 mai 2021 à Clichy-la-Garenne.

Par courrier du 8 août 2022, différentes propositions concernant les dispositions envisagées vous avaient été transmises et sur lesquelles il m'est possible de vous apporter les précisions suivantes.

En premier lieu, une modification de la signalisation horizontale de la traversée a bien été opérée, permettant de décaler l'espace piéton de la rue de Neuilly conformément aux orientations prescrites.

Le principe d'une phase spéciale dédiée aux piétons a également été retenu et étudié en concertation avec la Commune de Clichy-la-Garenne, qui a par ailleurs supprimé la circulation sur la rue de Villeneuve en vis-à-vis, facilitant aussi la démarche.

Une telle modification de programmation nécessite cependant différentes interventions préalables en génie civil, ainsi que la pose d'équipements statiques complémentaires sur la rue de Neuilly, afin de permettre une détection des véhicules sortant.

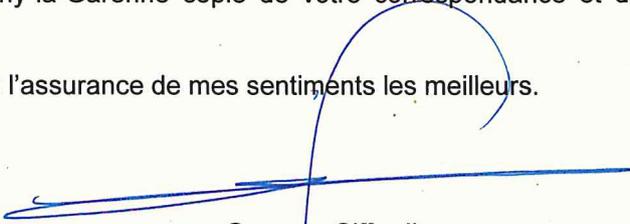
Les études correspondantes ont été menées et les interventions préparatoires sont en cours. Les travaux correspondants devraient intervenir au cours du premier semestre en vue d'une mise en service avant l'été.

De manière complémentaire et à plus longue échéance, le principe d'un réaménagement du parvis et de la voirie au droit de l'Hôtel de Ville est envisagé.

Un repositionnement de la traversée totalement dissociée de la rue de Neuilly sera examiné dans ce cadre, dont le terme n'est cependant pas connu à ce stade.

Enfin, j'adresse à Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne copie de votre correspondance et de la présente réponse pour sa bonne information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Georges Siffredi

P.J : Réponse du 8 août 2022.